



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 octobre 2000

**Vente d'une parcelle de terrain à la SIIP dans le lotissement du
Vigneau de Souché**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.
Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Jacques
VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET,
Mme Catherine REYSSAT

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 28 avril 2000, le Conseil Municipal de Niort avait décidé de la cession à la Société SIIP d'une parcelle de 3.000 m² environ dans le lotissement d'activités économiques des Ors pour l'implantation de la Société REVIMEX.

Pour des raisons internes au groupe REXEL dont fait partie REVIMEX, ce dernier ne souhaite plus implanter la Société dans ce lotissement et a reporté son choix sur une parcelle de 5.000 m² environ dans le lotissement d'activités économiques du Vigneau de Souché. Le projet reste le même, soit un bâtiment de 1.000 m² comportant vente et stockage et il est toujours réalisé par la Société Immobilière d'Investissement Parisienne (SIIP) 25 rue de Clichy - 75003 PARIS.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à la Société SIIP une parcelle de 5.000 m² environ située rue J.F. Cail dans le lotissement d'activités du Vigneau de Souché.
- fixer le prix de vente à 40,00 Francs H.T. le m² auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur à la date de la signature de l'acte authentique. Le prix sera payé comptant le jour de la signature de l'acte.
- préciser que les frais de géomètre, de notaire et de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur.
- préciser que cette délibération annule et remplace la délibération D200235 du 28 avril 2000.
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique à intervenir.
- préciser que les sommes résultant de cette cession seront inscrites en recette de la fonction 929.903.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD